

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

OBJET : Compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable pour l'exercice 2017

P. J. : 2 projets de délibération

I - INTRODUCTION

Créé en 2013, le budget annexe relatif à la distribution de l'eau potable permet de centraliser, en termes budgétaires, les différentes opérations menées par la Ville pour sécuriser et renforcer l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire de la commune, et d'évaluer le coût des services rendus aux usagers pour ce service public industriel et commercial (SPIC).

Le compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable pour l'exercice 2017 présente un résultat définitif déficitaire de 3.445.827 F, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat		Montant
1	Résultat de fonctionnement	121 012 112
2	Résultat d'investissement	-43 888 514
3	Résultat de clôture 2017 (= 1 + 2)	77 123 598
4	Restes à réaliser fonctionnement	-3 272 558
5	Restes à réaliser investissement	-77 296 867
6	Résultat définitif 2017 (= 3+4+5)	-3 445 827

Ce compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable est conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2017, comme récapitulé dans le tableau suivant :

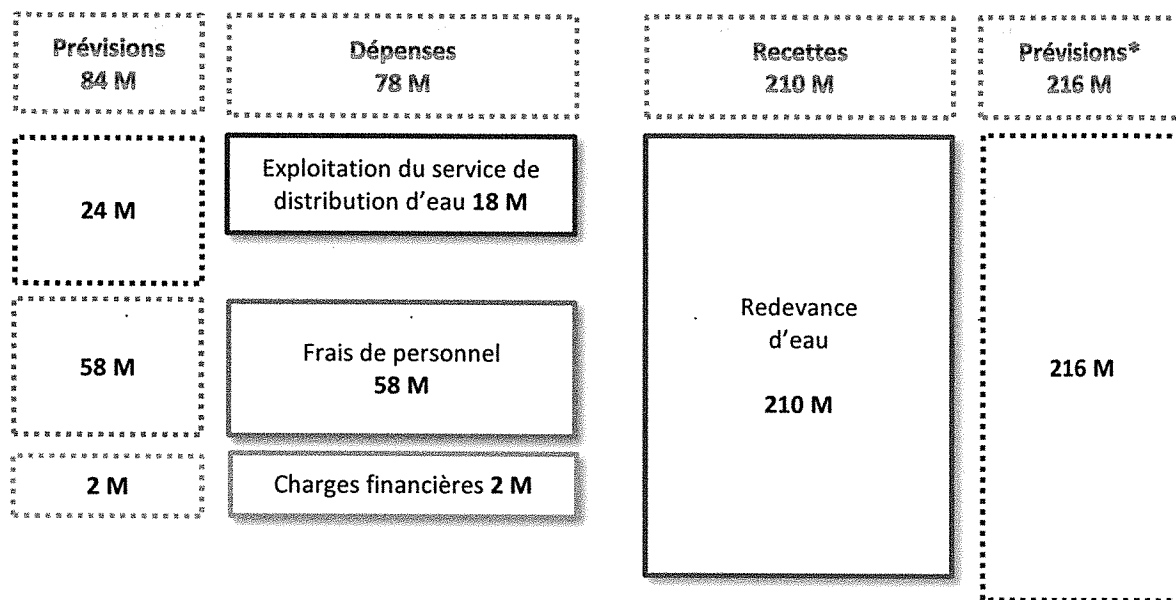
I – Budget annexe eau	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	-56 237 963	0	12 349 449	-43 888 514
Exploitation	116 889 070	115 471 207	119 594 249	121 012 112
TOTAL I	60 651 107	115 471 207	131 943 698	77 123 598

Dans le présent rapport, seules seront exposées les dépenses et les recettes réelles par section. En effet, les opérations d'ordre, sans incidence sur la trésorerie communale et s'analysant comme des écritures comptables non représentatives de l'activité de la Commune, ne feront pas l'objet d'un commentaire détaillé mais d'une présentation synthétique dans la cinquième partie du rapport.

De même, les résultats reportés de fonctionnement et d'investissement, comptabilisés quant à eux en opérations réelles, ne seront pas commentés.

II - SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation pour la distribution de l'eau potable s'est opérée comme suit (en millions) :



*hors résultat reporté 2016

A - LES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
83.542.863	97.34 %	78.047.363	93.42 %	3.272.558

Les dépenses réelles d'exploitation mandatées à hauteur de 78.047.363 F, soit 93.42 % des prévisions budgétaires, se répartissent comme suit :

- Charges d'exploitation : 18.351.953 F
 - fournitures et frais divers : 8.307.545 F
 - frais d'honoraires d'experts : 4.751.447 F
 - frais d'entretien des ouvrages, de terrains et servitudes : 3.900.952 F
 - prime d'assurance barrage : 1.024.690 F
 - frais d'études et de recherches : 367.319 F
- Charges de personnel : 57.400.000 F

Cela représente le coût du personnel affecté à ce service faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

- Charges financières : 2.295.410 F

Il s'agit des intérêts de l'annuité de la dette mandatés au cours de l'exercice.

B - LES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

Prévisions*	titrés	% titrés
216.250.000	209.909.857	97.07 %

*hors résultat reporté 2016 : 1.417.863 F

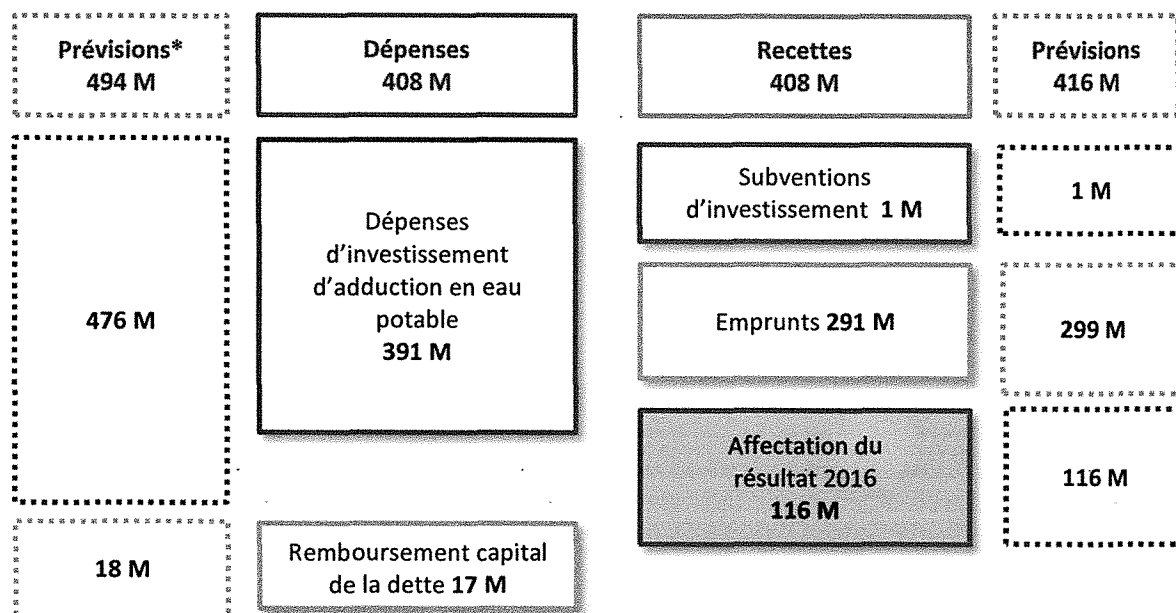
Les recettes réelles d'exploitation du présent compte administratif sont constituées du produit de la redevance d'eau et de produits exceptionnels.

Facturée 20,1 F par m³ d'eau consommée à l'usager, la redevance a rapporté 209.775.219 F en 2017 permettant de financer intégralement l'exploitation de ce service public ainsi qu'une partie des dépenses d'investissement.

Par ailleurs, des pénalités sur marchés ont été constatées pour un montant de 134.638 F.

III - SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (en millions) :



*hors résultat reporté 2016

A- LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
493.610.772	98.34 %	408.141.330	82.68 %	77.296.867

*hors résultat reporté 2016 : 56.237.963 F

En 2017, les investissements réalisés en matière de sécurisation et d'amélioration des équipements d'adduction d'eau potable se sont élevés à 390.834.077 F. Ils sont retracés dans les chapitres opérations du tableau ci-dessous :

n° Opération	Libellé opération	prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
6101	Equipements en eau et assainissement	414 061 853	98.19 %	350 827 450	84.73 %	55 754 575
6114	Etudes et travaux sur le barrage de Dumbéa	38 328 003	100 %	16 785 711	43.79 %	21 542 292
6122	Travaux sur le réservoir Météo	23 220 916	100 %	23 220 916	100 %	0

Les dépenses mandatées dans les opérations sont listées ci-dessous, à savoir notamment :

- Etudes :

✓ études sur le barrage de Dumbéa	:	16.785.711 F
✓ études d'adduction d'eau potable diverses	:	4.780.599 F

- Travaux :

✓ travaux de réhabilitation du réservoir du Mont-Coffyn	:	68.912.486 F
✓ travaux sur ouvrages d'eau potable	:	33.022.580 F
✓ maillage d'alimentation du réservoir météo	:	23.220.916 F
✓ travaux de déplacement de conduites au Mont Koghi	:	26.817.080 F
✓ travaux sur barrage	:	1.576.138 F
✓ travaux de rénovation clôtures sur réservoirs et sites de production	:	233.153 F
✓ travaux d'adduction en eau potable :		
• à Normandie	:	31.249.662 F
• rue de Verdun	:	24.439.368 F
• rue de l'Alma/André Ballande	:	15.000.000 F
• dévoiement conduite pont de Rivière Salée	:	12.669.071 F
• rue Le Chenadec	:	10.949.646 F
• au Trianon	:	10.000.000 F
• rue Edouard Unger	:	8.338.375 F
• rue Jean Jaurès	:	6.896.633 F
• rue Anatole France	:	5.934.519 F
• rue Le Carrouer	:	5.086.688 F
• rue de Verteuil	:	1.704.031 F
• rue de Castellane et Bloc	:	394.320 F
• divers travaux	:	3.660.775 F

- Travaux d'adduction d'eau potable dans le cadre du projet « Néobus » :

• rue Jacques Iekawé	:	50.000.000 F
• rue Edouard Unger	:	29.162.326 F

Enfin, le montant du remboursement de la dette en capital effectué pour ce budget annexe s'élève à 17.307.253 F pour l'exercice 2017.

B - LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Prévisions	titrés	% titrés	reportés
415.723.735	408.222.534	98.20 %	0

En 2017, les recettes réelles d'investissement comptabilisées s'élèvent à 408.222.534 F, comprenant :

- le solde de la dotation du fond intercommunal de péréquation (FIP 2015) pour la réhabilitation du réservoir du Mont-Coffyn : 1.274.000 F,
- deux emprunts (2016 et 2017) contractés auprès de l'Agence Française de Développement pour le financement des travaux d'adduction d'eau potable : 291.477.327 F,
- l'affectation du résultat 2016 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 115.471.207 F.

IV – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

A la clôture de l'exercice 2017, la situation des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) votés au titre des opérations pluriannuelles d'investissement émergeant sur ce budget annexe, est récapitulée ci-dessous :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2017	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2018 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2018	RAF
AP N° : 61-2013-4 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE BARRAGE DE DUMBEA	474 000 000	35 676 854	16 785 711	118 542 292	300 000 000	2 995 143
AP N° : 61-2013-12 EQUIPEMENTS EAU 2013-2016	954 350 000	419 233 422	306 255 403	210 402 067	11 800 000	6 659 108
AP N° : 61-2017-1 PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1	802 100 000		10 000 000	347 099 999	445 000 000	1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME CLOTUREES

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2017	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2018 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2018	RAF
AP N° : 61-2011-4 EQUIPEMENTS EAU & ASSAINISSEMENT 2011-2014	628 970 000	625 911 360	2 255 924			802 716
<i>dont sur budget principal</i>		477 943 788	691 424			
<i>dont sur budget annexe eau</i>		71 487 131				
<i>dont sur budget annexe assainissement</i>		76 480 441	1 564 500			
AP N° : 61-2015-3 TRAVAUX RESERVOIR METEO	104 085 925	80 865 009	23 220 916			

V – OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de ce budget annexe au titre de l'exercice 2017 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous. Elles portent sur le reclassement des avances et acomptes versés, des frais d'études suivis de travaux ainsi que sur les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles.

A - A L'INTERIEUR DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Frais d'études suivis de travaux						
Immobilisations en cours – constructions sur sol d'autrui	041	2314	16 785 711	041	2031	16 785 711
Avances et acomptes versés – opérations terminées						
Immobilisations en cours - Installations, matériel et outillage techniques	041	2315	4 780 599	041	2031	4 780 599
	041	2315	94 162 326	041	238	94 162 326
TOTAL			115 728 636			115 728 636

B - DE SECTION A SECTION

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Amortissements et provisions						
Amortissements des autres constructions	042	6811	407 863	040	28148	407 863
Amortissements des réseaux AEP	042	6811	6 860 382	040	281531	6 860 382
Provisions pour risques et charges d'exploitation	042	6815	5 000 000	040	15182	5 000 000
TOTAL			12 268 245			12 268 245

VI - CONCLUSION

Le compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable présente donc, pour l'exercice 2017, un résultat définitif déficitaire de 3.445.827 F. Il sera définitivement intégré au budget 2018 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

L'exploitation du service a dégagé un excédent de 121 millions qui a permis de financer le programme d'investissement.

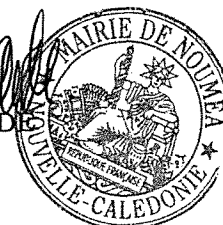
Des subventions d'investissement de 1,3 million, des recettes d'emprunt de 291 millions et le résultat reporté ont complété le financement des investissements structurants de ce budget annexe, s'élevant à 391 millions.

Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2017 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 mai 2018

Le Maire,

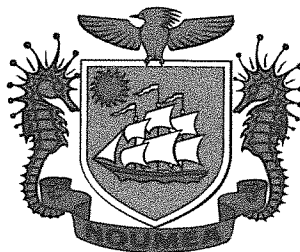
Sonia LAGARDIE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable pour l'exercice 2017.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.06.2018	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
			M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	28	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants (15 procurations)	:	39	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
<u>ABSTENTION :</u> M. G. YANNO Mme I. CHAMPMOREAU Mme D. KORFANTY Mme M.J. BARBIER- PONTONI, du groupe U.C.F.			Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
			M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 463
relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud et du compte
administratif 2017 du budget annexe de la distribution de l'eau potable du Maire
de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/202 et 2017/203 du 14 mars 2017 relative au budget annexe primitif relatif à la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/498 du 20 juin 2017 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la distribution de l'eau potable,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/713 et 2017/714 du 5 septembre 2017 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif relatif à la distribution d'eau potable 2017 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/919 du 14 novembre 2017 portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif relatif à la distribution d'eau potable 2017 de la Ville de Nouméa,

VU le compte administratif du Maire pour le budget annexe de distribution de l'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU le compte de gestion du budget annexe de distribution de l'eau potable du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/113 du 15 mai 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 25 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget annexe de la distribution de l'eau potable du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017 est arrêté ainsi qu'il suit :

I – Budget annexe eau	Résultat à la clôture de l'exercice 2016	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture de l'exercice 2017
Investissement	-56 237 963	0	12 349 449	-43 888 514
Exploitation	116 889 070	115 471 207	119 594 249	121 012 112
TOTAL I	60 651 107	115 471 207	131 943 698	77 123 598

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable du Maire de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017 est arrêté ainsi qu'il suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Prévisions budgétaires	217 667 863	217 667 863	672 456 735	672 456 735	890 124 598	890 124 598
Réalisations	90 315 608	209 909 857	523 869 966	536 219 415	614 185 574	746 129 272
I – Résultat de l'exercice		119 594 249		12 349 449		131 943 698
II – Résultats antérieurs reportés		1 417 863	56 237 963		54 820 100	
III – Résultat de clôture (I + II)		121 012 112	43 888 514			77 123 598
Restes à réaliser	3 272 558		77 296 867		80 569 425	
IV – Solde des restes à réaliser	3 272 558		77 296 867		80 569 425	
V – Résultat global de l'exercice (III + IV)		117 739 554	121 185 381		3 445 827	

ARTICLE 3 /

Le compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable du Maire de la Ville de Nouméa est adopté en conformité avec le compte du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 JUIN 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 13 JUIN 2018

Le Président de séance

Jean-Pierre DELBET
1^{er} Adjoint au Maire

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

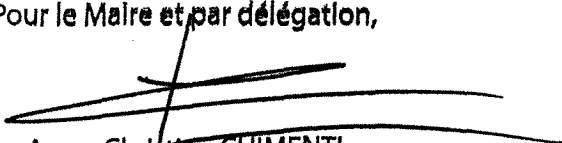
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ~~est~~ publié le **14 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.

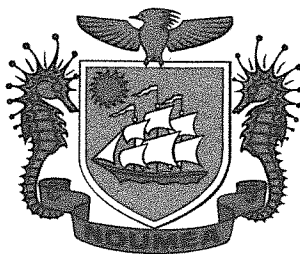


Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 12 juin à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget annexe de la distribution de l'eau potable pour l'exercice 2017.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 04.06.2018	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Françoise SUVE	M.	Marc DESCHAMPS
DATE D'AFFICHAGE 06.06.2018	M.	Dominique SIMONET	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Valérie LARQUE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Christophe OBLED	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Marc MANSEL	M.	Patrick SENS
		M.	Daniel LEROUX	M.	Christophe DELESSERT
		M.	Marc ZEISEL	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	: 28	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Charlène SOERIP
Nombre de votants	: 39	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	André WAMO
(15 procurations)		Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
		M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Sonia BACKES
<u>ABSTENTION :</u>		M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Félicia BALLANGER
M. G. YANNO		Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
Mme I. CHAMPMOREAU		Mme	Janine BAJON	M.	Charles ERIC
Mme D. KORFANTY		Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Dina REY
Mme M.J. BARBIER-PONTONI, du groupe U.C.F.		M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 464
relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe de la distribution
d'eau potable du compte administratif 2017 de la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 JUIN 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie du 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, et notamment ses articles L.322-1 et L.322-2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2015/1676 du 21 décembre 2015 modifiant l'annexe 1 de la délibération du conseil municipal n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 relative aux règles comptables de gestion des budgets annexes,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/202 et 2017/203 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif relatif à la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/498 portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget annexe de la distribution de l'eau potable,

VU les délibérations du conseil municipal de la Ville de Nouméa n°s 2017/713 et 2017/714 du 5 septembre 2017 portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif relatif à la distribution d'eau potable 2017 de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/919 du 14 novembre 2017 portant décision modificative n° 2 du budget annexe primitif relatif à la distribution d'eau potable 2017 de la Ville de Nouméa,

VU le compte administratif du Maire pour le budget annexe de distribution de l'eau potable de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2017,

VU le compte de gestion du budget annexe de distribution de l'eau potable du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/113 du 15 mai 2018,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 25 mai 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

A la clôture de l'exercice 2017, sont approuvées la situation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants votées au titre des opérations pluriannuelles d'investissement du budget annexe pour la distribution d'eau potable de la Ville de Nouméa, telles que récapitulées dans les tableaux ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2017	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2018 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2018	RAF
AP N° : 61-2013-4 ETUDES ET TRAVAUX SUR LE BARRAGE DE DUMBEA	474 000 000	35 676 854	16 785 711	118 542 292	300 000 000	2 995 143
AP N° : 61-2013-12 EQUIPEMENTS EAU 2013-2016	954 350 000	419 233 422	306 255 403	210 402 067	11 800 000	6 659 108
AP N° : 61-2017-1 PROGRAMME D'EQUIPEMENT EAU POTABLE N°1	802 100 000		10 000 000	347 099 999	445 000 000	1

AUTORISATIONS DE PROGRAMME CLOTUREES

No et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2017	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2018 (dont restes à réaliser)	Au-delà de 2018	RAF
AP N° : 61-2011-4 EQUIPEMENTS EAU & ASSAINISSEMENT 2011-2014	628 970 000	625 911 360	2 255 924			802 716
<i>dont sur budget principal</i>		477 943 788	691 424			
<i>dont sur budget annexe eau</i>		71 487 131				
<i>dont sur budget annexe assainissement</i>		76 480 441	1 564 500			
AP N° : 61-2015-3 TRAVAUX RESERVOIR METEO	104 085 925	80 865 009	23 220 916			

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 JUIN 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 JUIN 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 13 JUIN 2018

Le Président de séance

Jean-Pierre DELREY
1^{er} Adjoint au Maire



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

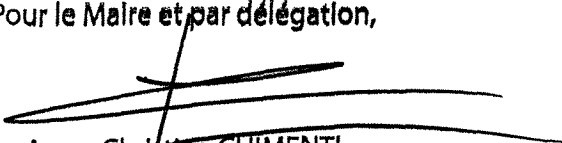
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **14 JUIN 2018**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et / ~~ou~~ publié le **14 JUIN 2018**
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances